LOGIGESTION

CHECKLIST LOI 16

Votre copropriété est-elle prête?

Guide pratique pour les syndicats de copropriété du Québec
Faites le point en quelques minutes sur vos documents, votre organisation et votre suivi.

1. Vérifiez votre situation

- ☐ Notre syndicat connaît les nouvelles obligations applicables à la copropriété.
- ☐ Notre conseil d'administration a identifié les personnes responsables du suivi.
- ☐ Nous savons où sont conservés les documents importants de l'immeuble.

> À retenir : chaque copropriété devrait avoir une vision claire de ce qui est déjà en place et de ce qu'il reste à organiser.

2. Préparez votre carnet d'entretien

- ☐ Notre carnet d'entretien a été établi ou les démarches sont entreprises.
- ☐ L'inventaire des parties communes est disponible.
- ☐ Les matériaux, appareils et équipements sous la responsabilité du syndicat sont recensés.
- ☐ Les réparations majeures et remplacements prévus sont documentés.
- ☐ L'état des composantes et leur durée de vie utile restante sont documentés.

3. Préparez votre étude du fonds de prévoyance

- ☐ Une première étude a été obtenue ou les démarches sont entreprises.
- ☐ Les travaux majeurs à venir sont identifiés.
- ☐ Le coût anticipé des travaux et remplacements est pris en considération.
- ☐ Les besoins du fonds de prévoyance sont connus.

4. Vérifiez votre échéancier

- Notre conseil connaît la date à laquelle notre syndicat doit être conforme.
- Nous avons prévu suffisamment de temps pour faire réaliser les documents requis.
- Nous n’attendons pas à la dernière minute pour commencer les démarches.

5. Organisez l’information de votre immeuble

- Les documents importants sont faciles à retrouver.
- Les membres du conseil savent où trouver l’information.
- L’historique des interventions peut être conservé.
- Les travaux réalisés peuvent être suivis.
- Les documents des professionnels peuvent être regroupés avec les informations de l’immeuble.

6. Pensez au suivi à long terme

- Une personne est responsable de tenir l’information à jour.
- Les travaux effectués sont consignés.
- Les nouvelles factures et documents peuvent être conservés.
- Les futurs conseils d’administration pourront facilement reprendre le dossier.

Combien de cases avez-vous cochées?

Presque toutes	Excellent. Votre syndicat semble bien engagé dans sa préparation.
Plusieurs restent à faire	C’est le bon moment pour vous organiser et centraliser l’information.
Très peu	Commencez maintenant afin d’éviter une préparation de dernière minute.

Une fois vos documents obtenus, gardez votre copropriété organisée.

LogiGestion vous aide à structurer et conserver l’information de votre immeuble pour en faciliter le suivi au fil des années.

150 $ / année par immeuble

https://logi-gestion.ca

Important : Cette checklist est un outil d’information générale destiné à aider les syndicats à organiser leur préparation. Elle ne constitue pas un avis juridique ou professionnel. Pour connaître les obligations applicables à votre copropriété, consultez les sources officielles du gouvernement du Québec et, lorsque requis, un professionnel compétent.